

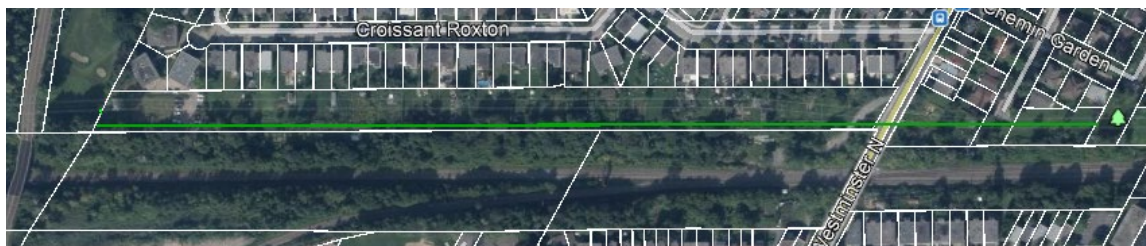
Aménagement de l'emprise – Montréal-Ouest

Principes directeurs :

- Aménager un sentier multifonctionnel (à usage récréatif) mettant en valeur l'aspect naturel des lieux au bénéfice des résidents de Montréal-Ouest
- Respecter les usages privés de l'emprise et préserver l'intimité des riverains
- Créer un lien entre les portions sud et nord de l'avenue Westminster (un passage sous le viaduc serait privilégié par la Ville, mais la solution retenue devra tenir compte d'autres parties prenantes dont le CP)
- Arrimer l'aménagement du sentier avec les interventions planifiées à plus grande échelle (service des Grands Parcs)
- Assurer la sécurité du public
- Assurer le respect des normes d'exploitation et de maintenance des équipements du réseau de transport d'énergie

Localisation :

- Dans l'axe de la ligne de transport d'électricité, à partir de la limite de propriété d'Hydro-Québec au sud jusqu'à la limite du parc R.D. Paul au nord. L'étendue des interventions pourrait éventuellement inclure les interfaces avec les autres portions du projet de Corridor Vert qui seront liées au sentier multifonctionnel afin d'en assurer la cohérence de connexion
- En largeur, l'emprise disponible aux aménagements est constituée d'une portion « privée » (environ 24 mètres) et d'une portion « publique » (6 mètres). Une surélargissement supplémentaire d'environ 6 mètres pourraient faire l'objet d'aménagement paysager mais devra faire l'objet d'une démarche auprès du CP puisque située sur leur propriété



Utilisation visée :

- Privilégier les déplacements piétons sans toutefois interdire les déplacements cyclistes
- Aménagement prévoyant une utilisation 4 saisons
- Les aires de jeux et autres ne sont pas souhaitées, mais des aires de repos (bancs et poubelles) sont acceptées
- Le sentier multifonctionnel doit être aménagé selon le principe d'accessibilité universelle, toute la journée, sans couvre-feu, et en toutes saisons.

Aménagement - environnement :

- Aménager des aires de repos et de gestion des déchets aux endroits appropriés du sentier (estimation préliminaire du besoin : 4 pour 750 m de sentier)
- Choisir des matériaux durables et requérant peu d'entretien
- Veiller au maintien de la végétation existante et bonifier l'offre végétale par des plantations respectant les contraintes d'exploitation et de maintenance du réseau de transport d'électricité. Une plantation d'arbres et/ou d'arbustes est à prévoir afin de créer un écran de végétation entre le sentier et la propriété du CP
- Optimiser les superficies disponibles en reconfigurant l'accès sud du sentier (secteur actuellement occupé par un stationnement)
- Les aménagements paysagers devront être composés de végétaux ne nécessitant pas ou peu d'entretien.

Sécurité :

- Respecter les normes d'exploitation et de conception ainsi que la réglementation applicable (Hydro-Québec, sécurité civile, Ville, etc.)
- Assurer la sécurité des utilisateurs du sentier, des riverains et des travailleurs (HQ, Ville)
- Réaliser une conception permettant de prévenir les actes de vandalisme, notamment par le choix des matériaux, par la conception des clôtures riveraines (opaques du côté des cours privées et transparentes du côté du CP), ainsi que par la gestion des accès au sentier et aux propriétés mitoyennes
- Fournir un type d'éclairage minimaliste et intimiste
- Maintenir un accès en tout temps aux installations du réseau de transport